

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Lilas le 28 septembre 2016

Pour un Haut Conseil du Travail Social constructif!

Après de nombreuses péripéties et parce qu'elle a toute légitimité à y être représentée, la FSU entre au Haut Conseil du Travail Social qui succède au Conseil Supérieur du Travail Social.

La composition du HCTS donne une part disproportionnée (58 sièges) aux représentants des pouvoirs publics, de la société civile et des organisations patronales et d'employeurs, au regard de celle des représentants des salariés (8 sièges). Cela limite de fait les possibilités d'un dialogue social constructif et démocratique, comme l'ont confirmé les échanges lors des deux séances du 07 juillet et du 22 septembre.

La FSU souligne et dénonce ce net déséquilibre en défaveur des salariés du travail social, qui témoigne du manque de considération pour les représentants des personnels.

Toutefois, les organisations syndicales, notamment FSU, CGT, Solidaires, FO, UNSA, ont obtenu que soit reconnu le principe « titulaire/suppléant » pour chaque siège du HCTS, afin que la continuité et la qualité nécessaires à ses travaux n'en soient affectées.

Alors que les orientations libérales continuent à générer inégalités et exclusion, dans le même temps des politiques sociales sont mises à mal et les formations des travailleurs sociaux sont remises en cause.

La baisse des dépenses publiques imposée dans la fonction publique, notamment dans les départements, pourtant chefs de fil de l'action sociale, vient réduire les moyens de l'intervention publique au moment où la demande sociale reste forte, et les usagers du travail social voient leurs droits de moins en moins garantis.

Les missions de prévention sont dévoyées alors que se renforce le contrôle social des populations, et que s'affaiblissent les liens sociaux, notamment dans les quartiers populaires trop souvent stigmatisés. Il est donc urgent de repenser les politiques publiques pour que soit assurée la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

La FSU prendra toute sa place au sein de ce Haut Conseil du Travail Social pour y défendre un travail social émancipateur pour les usagers ; l'accès pour toutes et tous aux droits sociaux fondamentaux ; les droits protecteurs pour les professionnels du social et de l'éducatif ; les moyens à hauteur pour accomplir leurs missions de service public.

Elle défendra la spécificité des diplômes et des métiers du travail social.

La FSU portera haut les valeurs déontologiques et éthiques propres au secteur du travail social.